

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

Convocations : Journal Officiel du 24 novembre 2022
Tout ménage du 13 décembre 2022

Présidence : M. Alexis Choffat
Secrétariat : Mme Florence Marie Gerber

23 citoyen-ne-s présent-e-s

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Informations sur le Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) :
 - a) Prendre connaissance et approuver le règlement sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ainsi que le règlement tarifaire y relatif ;
 - b) Prendre connaissance et approuver le règlement d'évacuation et de traitement des eaux (RETE) ainsi que le règlement tarifaire y relatif.
3. Présentation et approbation du budget 2023 ; fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives.
4. Divers

Les règlements mentionnés au point 2 de l'ordre du jour ont été déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

L'ordre du jour n'étant pas contesté, le Président ouvre l'assemblée à 20h00.
Deux scrutateurs sont nommés : MM Rolf Amstutz et J.-Pierre Rovelli.
L'assemblée communale est enregistrée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

Le Président informe l'assemblée que selon le règlement communal, le procès-verbal a été déposé publiquement au secrétariat communal et sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Aucune demande de compléments ou de rectifications n'est parvenue au secrétariat communal.

Le procès-verbal du 7 juillet 2022 est approuvé avec décharge et remerciements à son auteur.

2. Informations sur le Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) :

- a) Prendre connaissance et approuver le règlement sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ainsi que le règlement tarifaire y relatif ;
- b) Prendre connaissance et approuver le règlement d'évacuation et de traitement des eaux (RETE) ainsi que le règlement tarifaire y relatif.

Mme Sylviane Forster Bröderli présente ce point.

Cette présentation est projetée sur écran et se fera en deux parties, ainsi que les discussions et votations, selon point a et b.

a) Règlement sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP)

L'élaboration d'un plan général d'alimentation en eau est une obligation légale fédérale et cantonale (LEaux, OEaux, LGEaux, OGEeaux notamment). De nouvelles normes et directives sont entrées en vigueur ces dernières années et un cahier des charges-type a été élaboré par le canton (01.03.2018).

Les objectifs de PGA sont, au niveau cantonal, d'avoir une planification homogène sur le territoire cantonal avec les mêmes exigences et une coordination au-delà des frontières communales. Au niveau communal, cela permet d'avoir une vue d'ensemble du réseau d'eau et un état des lieux. Ce plan apporte un outil de gestion techniquement et économiquement optimisé, une planification à long terme des mesures et une planification économique de même qu'un contrôle du respect des exigences minimales (sécurité d'approvisionnement, qualité, défense incendie, etc.)

Le PGA se décompose en trois phases, soit l'état existant, le diagnostic et les variantes et finalement le concept.

Les thématiques abordées sont la zone d'approvisionnement, ses ressources et installations. Les réseaux de conduites: amenées, distribution, privé. Les mesures, commandes et régulation. La qualité de l'eau, les exploitations agricoles, la défense contre l'incendie et le financement ainsi que la planification financière.

Les résultats du PGA dans notre commune concernant l'état existant: notre réseau de conduites a un renouvellement exemplaire (raccordement au SEHA, traversée de Mormont a été totalement refaite, remplacement des conduites lors de réfections de différentes rues dans le village), l'âge médian de nos conduites est de 18 ans. Rien à signaler concernant les mesures, commandes et régulation. La qualité de l'eau est de bonne qualité. Toutes nos exploitations agricoles sont connectées au réseau ou à leur propre source. Globalement, la couverture et pression pour la défense incendie sont bonnes mais le PGA a relevé de petites faiblesses de couverture. Les calculs démontrent qu'une adaptation des taxes est nécessaire pour atteindre le maintien de la valeur de renouvellement.

Notre sécurité d'approvisionnement est bonne mais nous sommes sous la responsabilité du SEHA et notre réseau communal ne bénéficie pas d'eau de secours mais ce n'est pas un problème ponctuel donc cela a peu d'impact.

La planification financière démontre que nous devons atteindre la somme de 4 millions 65 mille francs pour garantir le maintien de la valeur de remplacement, actuellement nous avons 4 millions 400 mille francs.

La nouvelle tarification sera calculée selon la consommation, le taux de maintien de la valeur est de 60%, nous devons donc alimenter le fonds communal (maintien de la valeur) de Fr. 18'154.--.

Les revenus actuels sont en moyenne de Fr. 65'000.— (basés sur une facturation de 25 mille m3 ainsi que l'apport des taxes de consommations, compteurs et taxe de base.

Le tableau de la nouvelle tarification est expliqué. Il contient 6 tarifs différents (taxe consommation et taxe de base).

Consommation – m3 / an	Taxe consommation -Fr. / m3	Taxe de base - Fr. / an
Jusqu'à 55	2.70	160
De 56 à 500	2.50	170
501 à 1'000	2.35	260
1'001 à 3'000	2.15	450
3'001 à 5'000	1.95	1'005
Plus de 5'000	1.75	1'935

Le revenu total est estimé à Fr. 85'480.--.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

Mme [REDACTED] demande combien devront payer les personnes seules ? La majorité des personnes seules consomment moins de 55 m3 par année, donc la taxe de consommation serait de Fr. 2.70/m3 et la taxe de base Fr. 160.--/année.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité le nouveau règlement sur l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ainsi que le règlement tarifaire y relatif. 18 OUI, 2 NON et 3 abstentions.

b) Règlement d'évacuation et de traitement des eaux (RETE) ainsi que le règlement tarifaire y relatif

La taxe concernant la part eaux usées de la consommation doit également être revue.

Le tarif est, comme pour l'approvisionnement en eau, calculé et échelonné sur la consommation.

Les taux de maintiens des valeurs sont également de 60%, pour le réseau communal ainsi que pour le réseau intercommunal (syndicat).

Les revenus actuels sont composés de la taxe sur la consommation (m3), taxe annuelle et la taxe de raccordement qui est une taxe unique. Jusqu'à présent, cette taxe unique était calculée sur la valeur officielle cumulée à la valeur incendie. Les taux de 12 0/00 pour l'émolument communal et 5 0/00 pour l'émolument SEBA étaient additionnés. Il en était de même lors d'augmentation de la valeur officielle de plus de Fr. 20'000.--.

Dans le futur et avec le nouveau règlement, la taxe unique sera calculée sur la valeur officielle uniquement et le taux proposé est de 40 0/00. Idem pour toutes les augmentations de valeur officielle de plus de Fr. 20'000.--.

Le tableau de la nouvelle tarification est expliqué. Il contient 6 tarifs différents (taxe consommation et taxe de base).

Consommation – m3 / an	Taxe consommation -Fr. / m3	Taxe de base - Fr. / an
Jusqu'à 55	1.25	65
De 56 à 500	1.05	75
501 à 1'000	0.80	180
1'001 à 3'000	0.60	395
3'001 à 5'000	0.40	1'035
Plus de 5'000	0.20	2'095

Le revenu total est estimé à Fr. 31'671.--

Pour précisions, les agriculteurs n'auront plus de réduction pour UGB (unité de gros bétail) mais des compteurs supplémentaires seront posés. Dans notre commune, uniquement deux agriculteurs sont concernés.

Les formulaires de calculs des nouvelles taxes sont à disposition mais personne ne souhaite en prendre connaissance.

Pour information, tous ces documents ont été transmis à M. Prix qui les a approuvés et validés. Pour arriver à ce qui est présenté ce soir, différentes séances se sont tenues depuis deux ans, avec le bureau d'ingénieurs ainsi que le service de l'environnement du Canton.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

Le taux de 40 0/00 est expliqué, ce taux garantit l'égalité de traitement entre les nouveaux propriétaires et les anciens.

M. [REDACTED] demande pour quelles raisons ces changements ont lieu ? La commune est tenue de respecter et de mettre en vigueur les nouvelles directives et lois.

M. [REDACTED] demande si cette taxe pour la part eaux usées sera augmentée ? En fait, il y aura une légère baisse de cette taxe en raison de notre bon réseau.

M. [REDACTED] relève que l'assemblée est quand même obligée de voter favorablement à ces nouveaux règlements, que se passerait-il si l'assemblée refusait ces règlements et tarifs ? La commune a établi ses calculs sur un taux de maintien de la valeur de 60%, au pire, nous pourrions nous voir imposer un taux supérieur. Le Conseil a réfléchi, négocié et compté au mieux afin de gommer un maximum l'écart de prix entre les tarifs afin d'être le plus équitable possible. Effort confirmé par la validation de M. Prix, sans commentaire, ce qui confirme que le travail présenté est très bon.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité le nouveau règlement d'évacuation et de traitement des eaux (RETE) ainsi que le règlement tarifaire y relatif. 17 OUI, 1 NON et 5 abstentions.

3. Présentation et approbation du budget 2021. Fixer la quotité d'impôts et les taxes y relatives

Le budget est projeté sur écran mais pas lu dans son intégralité.

Ce budget est très ressemblant à celui présenté et voté pour 2022.

La secrétaire donne connaissance des totaux et le Maire apporte les informations y relatives.

Sont notés sur ce présent procès-verbal que les points qui sont expliqués en raison de travaux et/ou achats prévus.

ADMINISTRATION GENERALE

Exécutif

a) Conseil communal

120.30000.00 Indemnités annuelles – vacations : les indemnités annuelles sont augmentées.

Ces augmentations seront présentées et détaillées à la fin de la présentation ;

120.30002.00 Jetons de présences : le mode de calcul sera également modifié.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS - EGLISES

Sports

3411.36121.50 Contribution à la patinoire d'Ajoie et Clos-du-Doubs : augmentation, montant annoncé Fr. 15'000.--.

TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

Signalisation et éclairage public

6156.31591.00 Autres biens mobiliers d'exploitation du PA – montant de Fr. 25'000.— pour le remplacement par du LED de l'éclairage de la Route de Mormont.

Plusieurs secteurs du village ont dû être réparés en urgence suite à la foudre tombée sur notre village. Le secteur vers la gare / Le Moulin, sera également remplacé ultérieurement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Approvisionnement en eau

Ce service prévoit un résultat positif de Fr. 41'100.--.

Traitement des eaux usées

Ce service prévoit un résultat positif de Fr. 3'450.--.

Gestion des déchets

Ce service prévoit une perte de Fr. 600.--.

Une explication sur la suite qui sera donnée à la gestion de ce service sera donnée en fin de présentation.

Aménagement du territoire

7900.31320.00 Honoraires administratifs – frais avocat et/ou ingénieurs : Fr. 4'000.-- de prévu pour frais d'avocat en raison d'une procédure engagée par un propriétaire contre la commune suite à la révision du PAL. Nous avons dû prendre un avocat pour défendre la commune.

ECONOMIE PUBLIQUE

Sylviculture

Le service des forêts prévoit un résultat positif de Fr. 9'500.--.

FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

Les prévisions fiscales sont en baisse pour les personnes physiques mais en légère hausse pour les personnes morales.

PEREQUATION FINANCIERE DIRECTE

En 2023 et contrairement aux dernières années, nous toucherons une contribution du fonds de péréquation, pour rappel, en 2022 nous avons versé un montant de plus de Fr. 300'000.--. En 2023 nous toucherons Fr. 200'000.--. Ce remboursement comblera le trop versé en 2022 consécutif à l'erreur de l'estimation des rentrées fiscales (données imposées par le service des contributions).

TOTAUX DU BUDGET	charges Fr. 1'209'860.00	produits Fr.1'495'910.--
Soit un bénéfice de	Fr. 286'050.00	

Le Maire présente un budget sans grosses dépenses à l'exception du remplacement de l'éclairage de la Route de Mormont.

La liste des taxes et quotité est projetée sur écran. Elle mentionne les nouveaux tarifs liés à l'eau selon les règlements votés au point 2 de l'ordre du jour. Les taxes pour l'élimination des déchets restent identiques mais une explication sur les prochaines décisions à venir sera donnée par Mme Sylvia Hügli dans les divers.

La liste des indemnités des autorités communales est également projetée. Différents postes et forfait sont augmentés et la principale différence consiste à l'indemnisation de certaines tâches selon le barème du taux horaire.

Pas d'opposition à l'entrée en matière.

Discussion :

M. [REDACTED] demande pourquoi l'éclairage public n'est pas totalement remplacé par du LED. Le Maire répond que certains quartiers sont déjà faits et que la commune va remplacer les secteurs par étape afin de pouvoir régler ces travaux dans le cadre de son fonctionnement.

M. [REDACTED] demande si ces coûts sont couverts par notre assurance. La réparation sur les candélabres touchés a été prise en charge par notre assurance mais le remplacement non.

M. [REDACTED] demande pourquoi le budget n'est pas déposé sur le site internet avant l'assemblée ? et si cela serait possible à l'avenir ? Le Maire répond que les délais étaient trop courts pour le déposer sur le site. Le budget a été approuvé définitivement par le conseil communal lors de sa séance d'hier soir. A l'avenir et selon les délais, oui il sera mis en ligne sur le site internet.

Votation : l'assemblée accepte à la majorité le budget 2023 ainsi que la quotité d'impôts et les taxes y relatives. 22 OUI, 0 NON et 1 abstention.

4. Divers

Le Maire communique quelques informations, notamment sur les projets en cours.

REVITALISATION DE L'ALLAINE ET DANGERS SUR LES CRUES : le plan est déposé publiquement, les conventions avec les propriétaires privés ont été signées. Les travaux devraient débuter au printemps.

ELIMINATION DES DECHETS

Mme Sylvia Hügli donne les explications et informations sur l'état de ce service dans notre village.

Ce service boucle avec un déficit depuis plusieurs années. Après contrôle approfondi des coûts, il s'avère que l'augmentation des charges est directement liée aux changements des règles de comptabilisation imposés par la mise en place du MCH2 (environ Fr. 4'000.— de charges). De plus et depuis 2021, nous devons amortir les nouveaux moloks.

Le Conseil aurait souhaité présenter une modification du règlement relatif à l'élimination des déchets mais les délais étaient trop courts pour cette présente assemblée.

Au printemps 2023 il sera proposé aux citoyens une modification du règlement ainsi que des tarifs liés.

Le ramassage des encombrants n'est pas satisfaisant, ni pour les autorités communales ni pour les citoyens. Le Conseil communal a donc décidé de supprimer cette prestation et de suivre la ligne directrice de la nouvelle loi qui est « pollueur – payeur ». Cette prestation totalise un quart des coûts du service des déchets. Beaucoup de communes ont déjà commencé à supprimer cette prestation.

Toutefois et avant de pouvoir présenter cette modification ainsi que la nouvelle grille tarifaire, le conseil devra requérir un préavis à l'office de l'environnement ainsi que du délégué aux affaires communales.

Les taxes seront légèrement baissées pour toutes les catégories d'habitants mais le mode de facturation sera différent.

Toutes ces informations seront présentées et expliquées lors d'une prochaine assemblée.

Discussion

M. [REDACTED] informe l'assemblée qu'il a dû se rendre chez Ramseyer pour éliminer des déchets encombrants hors ramassage et il a trouvé que les prix pratiqués étaient raisonnables.

M. [REDACTED] demande comment feront les gens qui n'ont pas de moyen de transport ? Sylvia Hügli répond qu'ils devront trouver une solution. Pour information dans la vallée certains groupes des jeunes offrent cette prestation à la population en échange d'aide financière. Il relève également que les sacs taxés ont augmenté. Oui et ils pourraient encore être augmentés car le canton a doublé la taxe cantonale.

M. [REDACTED] demande si les moloks permettent des économies ? Les déchets urbains sont gérés par le SIDP. Pour ce qui est de l'élimination du verre et de l'alu oui on peut constater une baisse des charges, donc des économies. Restera à voir les conséquences de la future loi sur l'élimination des plastiques et pour rappel, la masse des déchets est la responsabilité de chaque citoyen.

M. [REDACTED] relève qu'avec les fortes chaleurs il serait bien de venir vider les moloks plus souvent en raison des mauvaises odeurs.

Autres demandes et remarques des citoyens présents :

M. [REDACTED] demande si le nouveau plan d'aménagement local est entré en vigueur ? oui il l'est et il est juste que la commune doit informer certains propriétaires de mise à jour et/ou morcellement à effectuer.

Mme [REDACTED] demande des informations sur les nouvelles facturations concernant les stères de bois pour les privés lorsqu'ils nettoient des parterres de coupes ? Le Maire l'informe que les 5 premiers stères sont gratuits.

M. [REDACTED] salue la décision du conseil communal de ne pas poser les éclairages de Noël cette année mais déplore que la Vieille Tour soit encore éclairée. Le Maire lui rappelle qu'elle est éclairée au LED donc consomme peu et qu'elle est programmée pour s'éteindre à minuit.

A l'avenir, les documents qui seront présentés à une assemblée communale seront mis sur le site quelques jours avant.

Le Maire prend la parole pour remercier les deux conseillères sortantes, Mmes Valérie Broquet et Sylvia Hügli. Il salue leur investissement et bon travail durant ces dix années de mandat. Un présent leur est remis.

Il remercie également tous les membres du Conseil communal, le président des assemblées ainsi que la secrétaire pour toutes ces années de collaboration. Il donne un rapide historique de son parcours au sein des autorités communales, en tant que conseiller durant 3 mandats et Maire pour une législature. Il finira son mandat à la fin de l'année avec le sentiment de laisser une commune saine à ses successeurs et en leur demandant de continuer de travailler pour le bien de notre commune.

M. Julien Lallau, qui prendra la fonction de Maire en 2023 prend la parole pour remercier Serge Gschwind pour tout le travail accompli. Un présent lui est remis pour marquer ces années d'engagements.

M. Alexis Choffat, qui préside également sa dernière assemblée communale, remercie le Maire et tous les membres du Conseil communal pour leur travail, ainsi que la secrétaire.

Tout le monde souhaite de belles Fêtes de fin d'année aux personnes présentes.

Comme il n'y a plus de questions, la séance est levée à 21h20.

Courchavon, le 18 janvier 2023.

Lu et approuvé lors de l'assemblée communale du : _____

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président :

La Secrétaire :

Alexis Choffat

Florence Marie Gerber